

Procès-verbal

de l'assemblée générale constitutive de l'Association suisse pour la protection du climat (resp. Verein Klimaschutz Schweiz) dont le siège est à Zurich.

Date et heure : 25 août 2018 à 13 heures

Lieu : 3863 Steingletscher

Présent-e-s : voir Point 1

Présidence : Marcel Hänggi

Procès-verbal : Sophie Fürst

Ordre du jour:

1. Eléments statutaires
2. Décision de constitution
3. Adoption des statuts
4. Election du comité
5. Election de l'organe de révision

1. Eléments statutaires

Marcel Hänggi salue les personnes présentes et constate que conformément à l'Art. 60 ss du CC, la condition d'au moins deux personnes présentes pour créer une association est remplie et que l'assemblée générale constitutive peut siéger valablement.

Les personnes suivantes sont présentes :

Anja Arnold, Roman Bolliger, Martin R. Büeler, Adrian Bührer, Regula Bührer Fecker, Sarah Caspers, Simon Degelo, Thomas Dimov, Jacques Dubochet, Katalin Fekete, Benno Frauchiger, Monika Frehner, Sophie Fürst, Victor Garcia, Balthasar Glättli, Daniel Graf, Jessamyn Graves, Wilfried Haeberli, Marcel Hänggi, Michael Haslebacher, Edith Hiltbrand, Pia Hollenstein, Franz Hossli, Jonas Hostettler, Josef Timoteo Jenni, Josef Jenni, Laurent Jospin, Elisabeth Kalbermatten, Donat Kaufmann, Amba Kaufmann, Markus Keller, Ursula Koch,

Christoph Küffer, Stephan Leicht Vogt, Sandro Leuenberger, Jurg Liechti-Möri, Beat Lochner, Didier Lusuardi, Christian Lüthi, Anne Mahrer, Christina Marchand, Oliver Marchand, Verena Marti, John Moorhead, Oda Ursula Müller, Susanna Niederer, Henrik Nordborg, Lorenz Perincioli, Daniel Pfenniger, Judith Pörksen Roder, Camillo Raselli, Reto Raselli, Martin Reichlin, Myriam Roth, Dres Schild, Adolf Schlunegger, Manuel Schüpbach, Dominik Siegrist, Jörg Sigrist, Daniel Speich Chassé, Carla Tadini, Urs L. Troxler, Tabea Ulrich, Bernard van Dierendonck, Peter Warthmann, Daniela Weinmann, Markus Wenger, Noah Zollinger

Marcel Hänggi est élu président de séance et Sophie Fürst est élue secrétaire de séance chargée du procès-verbal.

2. Décision de constitution

L'assemblée décide de constituer une association conformément à l'Art. 60 ss du CC suisse ayant pour nom *Klimaschutz Schweiz / Association suisse pour la protection du climat* dont le siège est à Zurich (c/o Marcel Hänggi, Hofstrasse 16, 8032 Zurich).

3. Adoption des statuts

L'assemblée adopte le présent projet de statuts et décide d'en faire les statuts de l'association.

Ce projet de statuts avait préalablement été envoyé par courrier électronique aux membres fondateurs de l'association. Le président de séance ouvre le débat sur les statuts. Il est décidé de ne pas discuter des articles dans le détail. Les personnes présentes ne demandent pas de modifications.

L'assemblée générale constitutive adopte les statuts ci-joints à l'unanimité. Marcel Hänggi déclare constituée l'Association suisse pour la protection du climat.

4. Election du comité

Sont élu-e-s au comité :

Marcel Hänggi, domicilié à 8032 Zurich
Reto Raselli, domicilié à 7746 Le Prese
Myriam Roth, domiciliée à 2502 Bienne
Dominik Siegrist, domicilié à 8037 Zurich

Toutes les personnes élues acceptent leur élection.

L'assemblée générale élit la présidence de l'association conformément à l'Art. 5.1 des statuts. Conformément à l'Art. 5.2 des statuts, la présidence peut aussi être constituée de deux coprésident-e-s.

Le comité se prononce en faveur d'une coprésidence. L'assemblée élit de ce fait les personnes

suivantes en tant que coprésidente et coprésident :

Myriam Roth, domiciliée à 2502 Bienne
Dominik Siegrist, domicilié à 8037 Zurich

Conformément à l'Art. 5.2 des statuts, le comité se constitue lui-même et élit les personnes autorisées à signer et le type de signature.

5. Election de l'organe de révision

L'élection de l'organe de révision est remise à l'assemblée générale de janvier 2019. Le comité a ainsi le temps de trouver un organe de révision approprié.

Marcel Hänggi, président de séance

Sophie Fürst, secrétaire de séance
chargée du procès-verbal

(Le document signé est en allemand. Ce protocole est une traduction.)